

l'aide la formule (9) (p. 125). Ici σ est la standard déviation pour le département, σ_1 — la standard déviation pour l'arrondissement, N — le nombre des unités dans le département, N_i — le nombre des unités dans l'arrondissement. Pour faciliter le calcul des limites de l'erreur de chaque nombre se trouvant dans les tableaux, on se sert des tableaux relatifs aux erreurs et annexés au présent article (page 138). Ils sont calculés sur la base des formules mentionnées au-dessus, tandis que la technique de leur utilisation est expliquée dans le paragraphe IV (page 135).

Enfin, dans le paragraphe III (page 129) sont données les comparaisons tabellaires des résultats obtenus par la méthode représentative avec tous les dépouillements complets, terminés jusqu'ici, des résultats du recensement de 1926. La comparaison confirme entièrement nos attentes théoriques. L'„erreur possible à priori“ est de $\pm 1\frac{1}{2}$ fois le module. Lors de l'examen des tableaux pour tout le Royaume (page 130), il faut avoir en vue que l'élaboration de tous les bulletins n'est que préliminaire, 20,000 bulletins environ, retournés temporairement aux communes aux fins de vérification, n'y étant pas compris. Ces derniers

se rapportaient principalement aux *exploitations les plus importantes et complexes*. C'est pourquoi, le „dépouillement préliminaire complet“ apparaît, en réalité, comme représentatif. En effet, il embrasse 97,3% de toutes les exploitations, mais le choix de ces dernières n'est nullement fait „au hasard“ et pourrait être lié à l'erreur systématique, ce qu'on n'observe pas par rapport au dépouillement représentatif, car celui-ci a embrassé aussi les 20,000 bulletins susmentionnés qui ont été retournés à la Direction Générale de la Statistique au moment de son exécution. Lors de l'examen des données concernant l'arrondissement de Vidin, (page 132 et 133) il faut avoir en vue que le recensement y a constaté une économie rurale extrêmement considérable pour les conditions bulgares, comptant 19,263 décares (environ 3% de toute l'étendue de l'arrondissement). Elle ne fut pas comprise dans l'échantillon, ce qui provoqua les grandes différences entre les pourcentages de l'étendue exploitée par des exploitations agricoles possédant une superficie de plus de 500 décares. Elle fut comprise dans le sous-groupe des „terres appartenant en propre, acquises par d'autre manière“.